

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/08/2025.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, M. CHAVANEAU Philippe, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, Mme RIVERT Julie, M. LEBRUN Patrick, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard, Mme GOUVERNAYRE Magali

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Montargis
Le : 19/09/2025
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) : Mme ARCHENAULT Pascale, Mme ASSELIN Marie-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme GOUVERNAYRE Magali

2025_023 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Dans le cadre des travaux engagés sur 2025 et 2026, le conseil a inscrit et voté au BP 2025 une recette sur la ligne emprunt de 300 000.00 € article 16311.

Sachant que les travaux de la salle représentent au total une somme de 1 414 972.00 € (travaux + missions connexes) et que les autres travaux BMX, parking, défense incendie... représentent une somme de 400 000.00 €, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil la possibilité d'emprunter 500 000.00 €.

Pour que cette opération puisse se faire, il propose aux membres du conseil de prendre une décision modificative N° 1 qui se décompose de la manière suivante :

16311 Emprunt :	+ 200 000.00 €
231 travaux en cours :	+ 100 000.00 €
21538 autres réseaux :	+ 100 000.00 €

Pour rappel, en dépense pour le paiement des futures échéances il a été voté 11 000.00 € au compte 16311 et 10 000.00 € au compte 66111

Après avoir entendu ces informations et considérant que pour permettre d'emprunter la somme de 500 000.00 €, les membres du conseil municipal valident la DM N° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/09/2025
Le Maire
Yohan JOBET



République Française
Département LOIRET
Commune de Quiers-sur-Bezone

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Quiers-sur-Bezone s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/08/2025.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, M. CHAVANEAU Philippe, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, Mme ALEXANDRESCU Raluca, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, Mme RIVERT Julie, M. LEBRUN Patrick, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard, Mme GOUVERNAYRE Magali

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Montargis
Le : 26/09/2025
Et
Publication ou notification du :

Absent(s) : Mme ARCHENAUT Pascale, Mme ASSELIN Marie-Claude

A été nommé(e) secrétaire : Mme GOUVERNAYRE Magali

2025_024a – ACQUISITION PARCELLE ZK 81 ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE ZK 71

Monsieur le Maire a proposé lors de la réunion de conseil du 09.01.2025 l'acquisition d'une partie de la parcelle ZK 71 appartenant à Mr Briand Laurent. Le bornage division a été réalisé par le cabinet Géomexpert, la parcelle ZK 71 devient :

- ZK 81 pour 3149 m² parcelle à acquérir par la commune,
- Zk 80 pour 2553 m² parcelle conservée par le propriétaire.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle ZK 81 d'une superficie de 3149 m², zone N du Pluic pour le prix de 1.00 € le m².

Le conseil municipal après avoir entendu ces informations, décide à l'unanimité

- d'acquérir pour le compte de la commune de Quiers-sur-Bezone, la parcelle ZK 81, d'une superficie de 3149 m² appartenant à M. BRIAND, SCI BJE au prix de 1.00 € du m² soit 3149.00 €,
- de désigner Me Bourges Elise Notaire à Bellegarde pour rédiger l'acte et se charger de toutes les procédures administratives liées à une vente
- d'autoriser Mr Le Maire ou un Maire-adjoint à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- et de constater que les crédits sont prévus au budget 2025.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 045-214502593-20250904-2025024A-DE

Berger
Levrault



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/09/2025
Le Maire
Yohan JOBET

